

Contact Presse :

Johanna Mistretta

Agence Bleu Ciel

04 91 19 16 16

bleuciel@societebleuciel.com

Février 2017

Transmission d'entreprise aux salariés : la Délégation Régionale des SCOP PACA Corse accompagne cédants et repreneurs

Le départ à la retraite du dirigeant est un moment de forte déstabilisation, aux conséquences non négligeables : emplois qui disparaissent, savoir-faire qui se perdent, et, à terme, territoires qui se vident... La transmission aux salariés, par le biais de la constitution d'une SCOP est une solution qui permet de garantir la pérennité de ces entreprises. Bénéfique pour l'ensemble des salariés, elle est plus largement un véritable vecteur de dynamisme économique pour une région. Illustrations avec 3 SCOP du territoire.

Chemins du Sud

La volonté de transmettre à ses salariés

Agence de voyage spécialisée dans l'organisation de trekking et de randonnées depuis 2001, la SCOP Chemins du Sud, à Pertuis (84), est l'exemple d'une transmission d'entreprise réalisée en toute sérénité. Familier du modèle SCOP, M. Dessaux, le dirigeant-cédant contraint par son départ à la retraite de trouver un repreneur, a proposé cette solution à ses employés. Pari réussi puisque la structure qu'il a créé continue d'exister grâce à l'engagement de ses salariés aujourd'hui tous associés de cet héritage.

En 2016, M. Dessaux alors âgé de 70 ans, ne peut ignorer les incertitudes que son départ à la retraite suscite dans ses équipes : « *Je comprends l'inquiétude de mes salariés qui s'interrogent sur l'avenir de la société et de leur emploi.* » précise-t-il. A ce moment-là, il envisage de vendre sa structure à des groupes, alors intéressés mais ne semble pas convaincu par cette solution. « *On m'a fait des propositions et j'aurais pu faire une belle opération financière mais je ne trouvais pas cela juste vis-à-vis de mes salariés qui ont toujours été fidèles et avec qui nous avons construit la société* » explique-t-il.

Sensible aux modes de gestion coopératifs, M. Dessaux déjà familiarisé avec le modèle SCOP envisage cette possibilité. Contacté en décembre 2015 par la Délégation des SCOP de PACA dans le cadre d'une opération de prospection locale, M. Dessaux voit son sentiment se confirmer. Lorsqu'il expose cette possibilité à ses salariés, ces derniers se montrent conquis et accompagnent le changement avec bienveillance.

La Délégation Régionale des SCOP de PACA intervient alors pour l'accompagner et le conseiller : un suivi que le dirigeant-cédant qualifie de « clair, positif et motivant ». Depuis décembre 2016, date de la création de la SCOP, le carnet de commande est toujours aussi bien rempli et l'équipe est enthousiasmée par cette nouvelle organisation.



La SCOP Chemins du Sud

Plus d'informations sur Chemins du Sud :
Rue François Gernelle - 84120 Pertuis
<http://www.cheminsdusud.com/>

Avenir Radio Electricité

Quand les salariés s'engagent pour le maintien de leur emploi

C'est sous l'impulsion de ses anciens salariés que la SCOP Avenir Radio Electricité voit le jour en 2012. Soucieux de préserver leurs emplois alors que leur dirigeant est sur le point de partir en retraite, les salariés accompagnés par la Délégation Régionale des SCOP PACA ont eux-mêmes porté ce projet auprès de leur direction. Cinq ans plus tard, c'est redynamisée et optimiste que cette structure coopérative poursuit son activité : elle est l'exemple même d'un remaniement économique maîtrisé.

Avenir Radio était jusqu'en 2012 une société codétenue par deux associés, dont la double activité économique comportait une activité de vente d'électroménager (TV, froid, climatisation, électronique...) et une activité de réalisation de travaux d'électricité. Anticipant son départ imminent à la retraite, le dirigeant propose alors à son associé le rachat de ses parts : une proposition que

celui-ci refuse n'étant pas électricien de métier. L'absence de repreneurs potentiels créé alors un climat d'incertitude dans l'entreprise.

Le modèle participatif de la SCOP semble alors être la solution pour cette structure à la recherche d'un repreneur. Comme le souligne M. François Alleoud, alors salarié d'Avenir Radio : *« Nous étions dans une impasse. Sans repreneur, nous nous demandions ce qu'il allait advenir de nos emplois. J'avais pour ma part déjà entendu parler du modèle SCOP et de ses avantages dans le cas d'une transmission ».*

L'idée de la SCOP commence alors à germer. Et de poursuivre *« J'ai évoqué cette possibilité avec l'équipe en leur expliquant que cette solution nous permettrait d'assurer la pérennité de l'entreprise et de nos emplois mais aussi de tirer les bénéfices de notre travail ».* Dans le cadre de ses opérations de prospection, la Délégation Régionale des SCOP PACA intervient alors dans un même temps auprès du dirigeant-cédant, M. Lefebvre, en Mars 2011. C'est sous cette impulsion commune que s'organise dans la foulée une première rencontre en présence de l'ensemble des acteurs.

A l'issue de cet échange, les salariés décident de récupérer l'activité électricité de la société en tant que SCOP, le second associé décidant quant à lui de conserver sous sa forme actuelle l'activité de vente. Une année aura ensuite été nécessaire pour concrétiser la transmission et le montage financier de l'opération.

Aujourd'hui, et après 5 ans d'activité sous ce nouveau statut, Avenir Radio Electricité compte 8 associés et un apprenti. M. Alleoud, qui en est devenu le gérant, a recentré l'activité sur la partie électricité et les résultats sont très positifs : *« Notre transformation a permis à notre ancien dirigeant de partir en toute sérénité. De notre côté, toute l'équipe s'est responsabilisée. Les clients le ressentent et c'est sans doute ce qui explique nos bons résultats malgré la crise du secteur du bâtiment. Nous fonctionnons presque comme un groupement d'artisans individuels. Chacun gère ses clients de manière autonome, ce qui améliore le suivi et l'efficacité de nos interventions »* ajoute-t-il.

Plus d'informations sur Avenir Radio Electricité

Le Plan, 05300 Laragne-Montéglin

Centre Méditerranéen de la Cuisine

Transmission en SCOP : une solution pour la mobilisation des fonds financiers

Spécialisée dans l'aménagement de cuisine, salle de bains ou encore de placards, la société CMC basée à Cagnes-sur-Mer (06) est l'exemple type de la transmission réussie. Société fondée en 1975, elle est transformée en SCOP fin 2015 par trois de ses anciens employés. Fruit d'un partenariat signé entre la CCI de Nice et la Délégation Régionale des SCOP PACA, la création de la SCOP a permis aux associés de mobiliser les fonds nécessaires à la reprise.

M. Schmitt, fondateur de CMC, est déjà retraité en 2011 mais ne parvient pas à trouver de repreneurs sérieux pour céder sa société. En effet, l'activité de la SARL est très spécifique et s'inscrit dans un marché de niche. Afin de trouver une solution, M. Schmitt se rapproche de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nice. *« C'est dans le cadre du partenariat conclu entre la CCI de Nice et la Délégation Régionale des SCOP PACA que nous avons pris connaissance de ce dossier difficile. Sans repreneur depuis plusieurs années, CMC était dans l'impasse. La transmission en SCOP est vite apparue comme une solution viable. »* souligne Peggy Capdevielle, Chargée de Développement de la Délégation Régionale des SCOP PACA.

En effet, M. Schmitt était assez favorable à l'idée de transmettre son entreprise à ceux qui l'avaient aidé à construire et développer cette activité. Du côté des salariés, M. Martinez, alors Directeur Commercial, avait émis l'idée de reprendre cette activité sans pour autant avoir la capacité financière de le faire.

Alors accompagnée de la CCI et de la Délégation, l'entreprise découvre ce modèle coopératif : le dirigeant et les salariés comprennent rapidement que la transmission en SCOP permettrait, grâce à l'association des salariés, de mobiliser les fonds nécessaires à la reprise. M. Martinez voit cette transition comme la *« solution la plus naturelle pour l'ensemble des acteurs de l'entreprise »*, assurant la pérennité des emplois et la continuité de leur outil de travail. Même s'il ne connaissait pas le modèle SCOP avant le rapprochement avec la CCI, il affirme aujourd'hui être très satisfait de ce mode de gestion, qu'il considère comme *« excellent, qui gagnerait à être copié, développé et mis en avant »*.

La création a pris effet le 31 décembre 2015. Aujourd'hui la SCOP dresse un premier bilan très positif.

Plus d'informations sur CMC (Centre Méditerranée de la Cuisine) :

1 Boulevard Kennedy 06800 Cagnes sur Mer

<http://www.cmc-cuisine.com/>

A propos des Scop

Les Scop, Sociétés coopératives et participatives, désignent les entreprises à statut Scop (Société coopérative et participative) et à statut Scic (Société coopérative d'intérêt collectif). Soumises à l'impératif de profitabilité

lescop

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES

PACA CORSE

comme toute société commerciale, elles bénéficient d'une gouvernance démocratique et d'une répartition des résultats prioritairement affectée à la pérennité des emplois et du projet d'entreprise.

Sur la région PACA, les SCOP représentent plus de 290 entreprises rassemblant près de 3000 salariés. La solidarité étant une de leurs valeurs fondamentales, elles ont mis en place, grâce à des cotisations, une délégation régionale capable de répondre à leurs besoins tant en terme de conseils que de financement.